



CPCEA

21 RUE DE LA BIENFAISANCE - 75382 - PARIS CEDEX 08

Dijon, le 17 décembre 2021

Exp: Caisse Régionale MSA de Bourgogne 14, rue Félix Trutat 21046 DIJON Cedex 000509

Références à rappeler :
CARTE PAPIER COMPLEMENTAIRE
Dossier n° : 2570121231310
Mme PARENT ANNE-FRANCOISE

Madame PARENT ANNE-FRANCOISE
LA GARELLE
3 GRANDE RUE
21630 POMMARD

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser votre nouvelle attestation de tiers payant pour l'année 2022, qui remplace toute carte précédemment reçue.

Elle vous dispense de régler le ticket modérateur aux professionnels de santé pratiquant le tiers payant ; les professionnels de santé restant libres de l'accepter. Pour profiter de ce service, vous devez leur présenter cette attestation accompagnée de votre carte Vitale préalablement mise à jour.

Vous bénéficiez également du tiers payant auprès des opticiens du réseau de soins Carte Blanche. En plus de cet avantage, vous accédez à des équipements de qualité au meilleur coût et, dans certains cas, sans reste à charge. Pour géolocaliser les opticiens Carte Blanche à proximité, connectez-vous à votre Compte Client sur www.groupagric.com.

Le détail de vos garanties figure dans votre notice d'information. N'hésitez pas à vous y référer.

Votre attestation est personnelle et comporte des informations confidentielles. En cas d'erreur ou de modification, contactez la Caisse de Mutualité Sociale Agricole gestionnaire de vos prestations santé. Ses coordonnées figurent sur votre attestation.

Attention : Nous vous invitons à adresser toutes vos demandes de remboursements, devis ou questions relatives à votre prise en charge à votre Mutualité Sociale Agricole.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

La Direction

Le ticket modérateur correspond à la différence entre la base de remboursement, déterminée par la Sécurité sociale pour chaque acte médical ou traitement, et la prise en charge réelle du régime social de base. Votre complémentaire santé couvre cette somme laissée à votre charge. Ainsi, grâce au tiers payant, vous n'avancez plus vos dépenses de santé, à l'exception des dépassements d'honoraires éventuels.

folio 1/1

F517 P1035

0000

Assurée : ANNE-FRANCOISE PARENT
ATTESTATION DE TIERS-PAYANT
CPCEA 21 RUE DE LA BIENFAISANCE 75382 PARIS CEDEX 08
PERIODE DE VALIDITE : DU 01/01/2022 AU 31/12/2022
IDB N° AMC : 784411134
TYP CONV : MA CSR : 211
N° ADHERENT : 2570121231310
EDITEE LE 17/12/2021
SANTÉ CCN 52
n° télétrans(1) = 02211000
R : CONTRAT RESPONSABLE
BENEFICIAIRES REGIME AGRICOLE
GARANTIES OUVRANT DROIT AU TIERS PAYANT REGIME OBLIGATOIRE INCLUS\*\*

# Avec AGRICA simplifiez votre quotidien

Ouvrez votre compte  
sur l'espace client  
[www.groupagrici.com](http://www.groupagrici.com)

et suivez à tout moment  
vos remboursements santé

## MSA + AGRICA

RETRAITE - PRÉVOYANCE - SANTÉ - ÉPARGNE



### PÉRIODE DE VALIDITÉ

La période de validité est indiquée en haut à droite du recto.

### CODIFICATION UTILISÉE POUR LES COLONNES MALADIES

MED	Médecins généralistes et spécialistes
AUXM	Auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs kiné, orthophonistes, pédicures orthopistes)
LARA	Radiologues et laboratoires
PHAR	Pharmacie remboursable CP1: TM seulement sur médicaments à 65% CP2: TM seulement sur médicaments remboursés à 65% et 30%
OPTI	Optique
PROT	Petit appareillage, fourniture médicale, orthopédie, audioprothèses
DEPR	Prothèses dentaires
DEOR	Orthodontie
TRAN	Transport remboursable
HOSP	Frais d'hospitalisation, forfait actes lourds, maladie, chirurgie, forfait journalier, chambre particulière, frais d'accompagnement, forfait confort hospitalier
TM	Ticket Modérateur
PEC	Prise en charge

### IMPORTANT

Cette carte doit être conservée pendant toute sa période de validité. Elle est rigoureusement personnelle et doit nous être retournée en cas de cessation de la garantie pendant la validité de la carte. Elle vous donne accès aux services de tiers payant\* liés à votre contrat.

Contact | Santé:

**0 820 03 12 43** Service 0,12 € / min  
→ prix appel

Site : [www.tp-isante.fr](http://www.tp-isante.fr)

Carte Blanche :

Prise en charge optique et règlement via CBPEC

**N°Cristal 09 69 39 66 39**

APPEL NON SURTAXE

*\*Pratique du Tiers Payant sous réserve de l'acceptation du Professionnel de Santé et dans le respect du contrat responsable. Pour les autres postes de garanties non présents sur la carte, veuillez contacter l'organisme de gestion indiqué au recto.*

## CARTE D'ASSURANCE SANTÉ COMPLÉMENTAIRE

Attestation de tiers payant

